



Les contributions
du Codespar



PASSEPORT • loisirs • CULTURE

Faciliter l'accès aux loisirs et à la culture dans l'agglomération rennaise

Sommaire

	Page
1 - Qu'apportent les activités culturelles et de loisirs, qu'apporte la création culturelle ?	2
2 - Passeport Loisirs Culture : retenir les principes	3
3 - Aide-mémoire de l'élu local : Une politique culturelle qui intègre l'accessibilité des personnes à faibles revenus	5

La charte du pays de Rennes, signée en 2001, affirme : «... Facteur d'épanouissement, de dépassement de soi et d'intégration, le sport comme la culture sont de puissants outils de cohésion sociale... ». Dans la période de crise actuelle, les ménages à faible revenu réduisent les sorties, les activités culturelles des adultes et des enfants, creusant ainsi les écarts sociaux. Il est donc important d'adopter une politique en vue de l'accès aux loisirs et à la culture des personnes de l'agglomération disposant des plus faibles revenus.

Le Codespar⁽¹⁾ a souhaité exprimer un avis sur l'évolution du « Passeport Loisirs Culture » (cf. encadré page 3) qui vient de faire l'objet d'une évaluation.

Le Codespar présente ci-dessous des propositions qui s'inscrivent dans une dynamique de rapprochement entre la politique de cohésion sociale et la politique culturelle.

On retiendra notamment qu'il est tout aussi important de créer un outil de prise en charge financière visant spécifiquement des personnes à faibles revenus (à l'image du Passeport Loisirs Culture), que d'adopter une politique culturelle intégrant la question de l'accessibilité de tous les publics.

⁽¹⁾ - Codespar : Conseil de développement économique et social du pays et de l'agglomération de Rennes.

Ce document s'appuie sur la réflexion et les propositions d'un groupe-projet composé de personnes qui se sont toutes trouvées directement en situation de chercher des solutions opérationnelles à l'exclusion des publics à très faibles revenus des activités de loisirs ou de création culturelle. Quelle que soit leur position (élu-e, médiatrice, responsable d'équipement, créateur, syndicaliste, ...), les constats et les propositions ont été partagés.

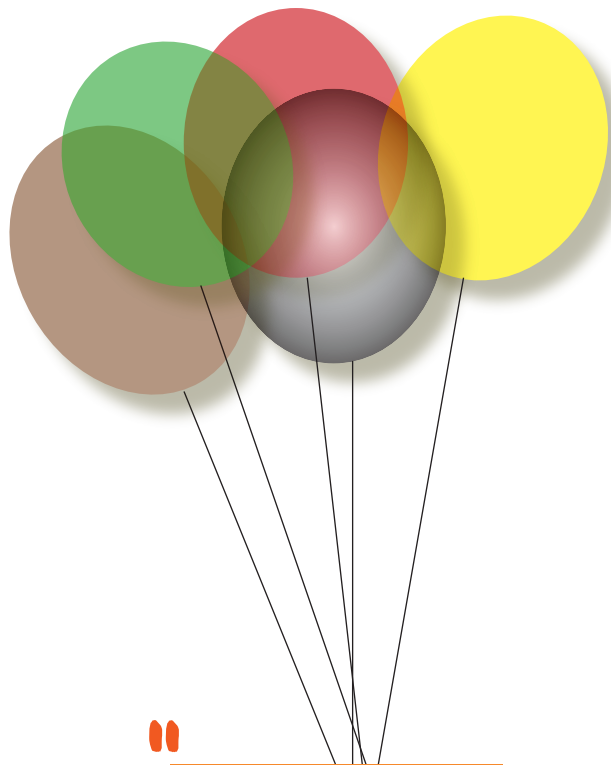
La posture adoptée par le groupe a été de partir de la situation actuelle, ressentie par les participants dans le territoire local et de mettre en évidence des axes de progression. Le groupe n'avait pas pour objectif d'évaluer les politiques antérieures.

Le document est illustré de propos d'habitants relatés par les acteurs de terrain qui ont participé au groupe-projet.



Octobre 2009

1 Qu'apportent les activités culturelles et de loisirs, qu'apporte la création culturelle ?



||
Faire sortir ceux qui ne sortent pas - même quand c'est gratuit, c'est toujours les mêmes qui sortent et toujours les mêmes qui ne sortent pas !
||

Quel que soit le niveau de revenus, il est important que les hommes et les femmes puissent participer à des activités de loisirs et de culture.

Mais Beaucoup d'activités ont un coût inaccessible pour des personnes qui, à un moment de leur vie (et même parfois un long moment), ont de faibles revenus.

Certaines personnes n'ont pas vécu l'expérience de la pratique artistique ou sportive ni l'expérience de la création culturelle via le spectacle ou la visite d'expositions. Elles ressentent souvent des inquiétudes face à leur participation à un spectacle, à une activité artistique... et même vont jusqu'à s'auto-exclure de ces activités.

Pourtant, accéder aux loisirs et à la culture :

- Cela permet de réfléchir/mener sa vie autrement,
- Cela permet que chacun devienne citoyen autonome de sa pensée,
- Cela renforce l'estime de soi,
- Cela facilite l'autonomie,
- C'est facteur d'émancipation,
- C'est facteur de citoyenneté,
- C'est diminuer l'isolement, l'enfermement,
- C'est aller voir d'autres mondes,
- C'est se sentir héritier du passé qui nous a construit : découvrir ce qui nous a fait,
- C'est éprouver des émotions,
- C'est découvrir le « beau », le « poétique ».

→ Avoir une politique d'accès aux loisirs et à la culture c'est faire en sorte que ces bénéfices soient ouverts à tous

2 Passeport Loisirs Culture : retenir les principes

Le Passeport Loisirs Culture a été utilisé à Saint-Jacques de la Lande et à Rennes dans le cadre de la politique de la ville, pour les personnes à très faibles revenus (inférieurs à 620 euros). La terminologie PLC englobait tout aussi bien l'outil financier qu'un ensemble d'actions de diverses natures : actions de médiation, animation, évaluation...

Cette démarche a permis de faire bouger les pratiques de l'ensemble des acteurs du territoire et a montré son efficacité. Le fait d'avoir un dispositif bien identifié a apporté une valeur ajoutée, s'est montré complémentaire aux aides plus traditionnelles apportées aux associations culturelles, à des projets portés par des structures sur un territoire (quartier, commune) et des structures pour leur public (Secours populaire, ATD Quart monde, Culture du cœur etc...).

Au vu de l'expérience du PLC, le Codespar estime qu'il n'est pas souhaitable d'avoir d'une part une politique culturelle et d'autre part un volet culturel au sein de la politique de cohésion sociale.

Une bonne politique culturelle doit traiter de l'ensemble des publics et donc des publics à faible revenus, comme une politique des transports doit traiter de l'ensemble des usagers.

Le Codespar propose ci-dessous plusieurs formes d'intervention publique et indique les échelons géographiques qui lui paraissent pertinents.

1 Un dispositif financier nécessaire

Les principes à retenir dans la mise en place d'un outil financier :

- Non stigmatisation : on ne peut identifier le bénéficiaire parmi les usagers d'une activité, les spectateurs ;
- Egalitaire : à même situation de revenus, même aide ;
- Facilité d'accès : les modalités de délivrance du PLC doivent être incitatives ;
- Basé plutôt sur une aide dégressive afin d'éviter les effets de seuil toujours désastreux.

Pour mémoire :
quelques principes
du

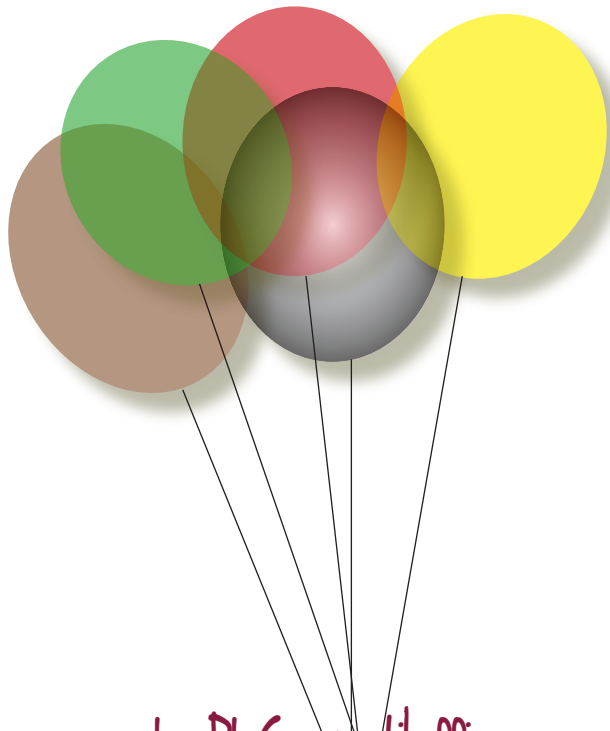
Passeport • Loisirs • Culture

→ L'outil financier :

- Un moyen de paiement qui permet à une personne (revenus < 620 euros) de payer 50 % du coût d'un spectacle, d'une activité artistique, sportive etc...
- Distribué par les centres sociaux et OIS-CEZAM (réseau de comités d'entreprises).

→ Le dispositif :

- Une animation et une évaluation du dispositif.
- Des aides à la médiation.
- Une charte commune aux acteurs et utilisateurs.
- Environ 250 acteurs culturels, sportifs qui acceptent ce moyen de paiement.



Le PLC: un outil efficace

- Les bénéficiaires du PLC et les autres personnes sont dans les mêmes actions.
- Le PLC ne fait pas remarquer les personnes, ne stigmatise pas. C'est mieux que les initiatives de regroupements de pauvres.
- L'action d'aller chercher le passeport auprès de la médiatrice, et de rencontrer d'autres personnes, c'est de la création de liens entre des personnes isolées.
- Dans les lieux de vie (logement social), les personnes sont isolées. Des personnes ont cheminé, en groupe grâce à la médiation.
- Des personnes utilisent plusieurs passeports pour faire un cadeau d'anniversaire (spectacle).
- Le PLC et le cumul avec une aide de comité d'entreprise permet aux travailleurs pauvres d'accéder aux actions.
- Le PLC permet aux personnes de sortir de chez elles, de faire quelque chose ensemble, c'est déjà bien.
- Maintenant certaines personnes sont autonomes pour organiser leurs loisirs : elles n'utilisent le PLC que pour l'aspect financier et viennent voir la médiatrice pour connaître la programmation.

2 Intégrer ce qui a été la richesse du dispositif PLC dans la politique culturelle

→ Il est important de mettre en place une orientation portant sur l'accessibilité qui puisse faire l'objet d'échanges, de suivi, de réorientation, d'évaluation etc. C'est parce que des « bénéficiaires », des financeurs, des créateurs, des porteurs de projets artistiques, des acteurs sociaux... du dispositif « Passeport Loisirs Culture », se sont rencontrés autour de projets concrets, ont été partie prenante de l'animation, la coordination et l'évaluation du PLC, que ces acteurs ont changé leurs pratiques et peuvent parler aujourd'hui ensemble et exprimer des perspectives. Sans le dispositif du PLC, il y aurait eu des actions éclatées, des enveloppes financières juxtaposées qui n'auraient pas eu un effet de capitalisation, d'entraînement, de visibilité.

→ Cette orientation doit être partie intégrante de la politique **culturelle**. Elle peut se décliner en :

- politique financière,
- politique de médiation,
- politique de conception des équipements,
- politique liée au fonctionnement des structures,
- nouvelle gouvernance.

Cf. ci-dessous « Aide-mémoire »

3 Les échelons territoriaux

Pour l'outil financier :

- L'échelon géographique doit être le plus large possible afin de disposer d'un système technique performant et afin de ne pas pénaliser des personnes uniquement sur le critère géographique d'habitation beaucoup de communes n'ont pratiquement pas d'offres structurées.
- Cet échelon pourrait être le pays de Rennes plutôt que l'agglomération rennaise et une réflexion pourrait être menée à l'échelon départemental voire régional avec les collectivités engagées dans des politiques similaires.

Pour les autres aspects :

- L'échelon du quartier ou de la commune peut être intéressant pour :
 - la mise en œuvre des actions,
 - partir de l'écoute des habitants,
 - croiser les approches d'acteurs de terrain (acteurs culturels, financeurs, acteurs sociaux, habitants ...).
- L'échelon local (pays plutôt que l'agglomération) pourrait être intéressant :
 - pour l'animation,
 - la réflexion,
 - le partage d'expériences,
 - les échanges de pratiques,
 - la mutualisation d'actions,
 - le soutien aux initiatives communales,
 - l'évaluation.

3 Aide-mémoire de l'élu local : Une politique culturelle qui intègre l'accessibilité des personnes à faible revenu

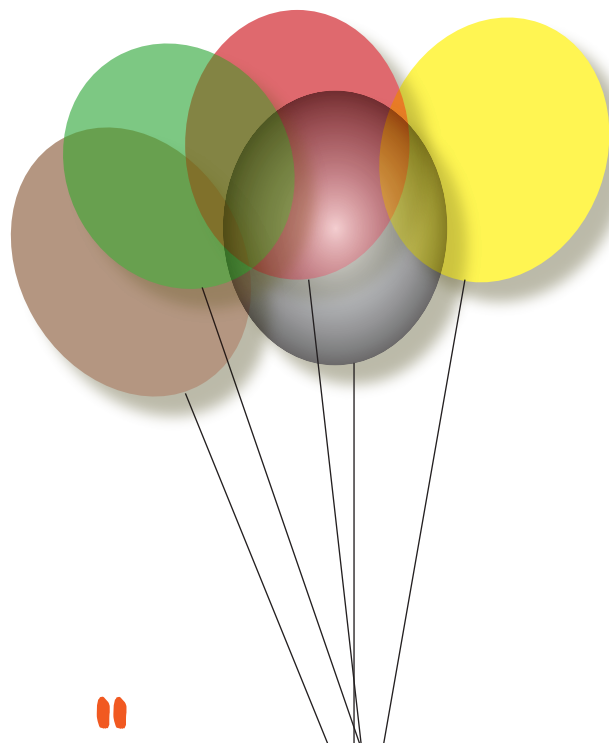
Les propositions du Codespar sont formulées sous forme d'aide-mémoire, vademecum, ...

Ce texte adopte le « **JE** » qui représente « l'élu local » afin de donner une forme plus dynamique et impliquante.

Ce document ne prétend pas être un guide de doctrine, mais plutôt un clin d'œil, un texte qui permette à chaque élu, et pas seulement aux élus en charge de la culture ou de la cohésion sociale, d'interroger la pratique actuelle de sa collectivité et d'identifier des axes d'amélioration.

Priorité 1

Quels types d'activités est-il nécessaire d'accompagner ?



Lorsqu'une collectivité s'interroge sur le soutien qu'elle peut apporter aux personnes à faible revenu afin qu'elles accèdent à la culture, elle est confrontée à la définition de ce mot. Souvent le débat s'instaure sur la «culture élitiste», sur le «consommérisme culturel» etc...

Pour sortir de ce débat, il est possible d'appliquer 3 critères afin d'identifier les actions à soutenir : Une action peut être analysée dans sa capacité à permettre à la personne qui en bénéficie de **partager, de découvrir et de faire**.

*On avait une idée de la **culture rêvée** : que tout le monde puisse accéder au théâtre, à l'opéra etc et dans le Passeport Loisirs Culture on a ouvert aux loisirs à la pratique d'activités, ... On est dans la **réalité** et l'on a vu que toutes ces formes produisent beaucoup de satisfactions. On ne regrette pas cette ouverture.*

Faire :

- ▶ Pratiquer une activité ;
- ▶ Participer à l'organisation ou à la promotion d'un événement, d'une activité, y avoir un rôle...
- ▶ Se mettre en mouvement pour aller vers un événement culturel ;
- ▶ S'exprimer, prendre la parole sur une œuvre : un tableau, une sculpture... ;
- ▶ Faire un travail de mémoire, une collecte de témoignages sur une thématique, un lieu, une utopie ;
- ▶ Pour des artistes amateurs, ce peut être de travailler avec un artiste professionnel pour aller plus loin.

Découvrir :

- des lieux,
- des styles,
- des gens,
- d'autres livres, films, spectacles.

Partager :

- des émotions,
- des moments de vie,
- des avis, des regards,
- des moyens,
- une approche collective.

Priorité 2

Je réduis les inégalités financières



Pour certaines personnes, la gratuité est nécessaire : « Le cinéma à 1 euro c'est trop cher, on travaille avec des festivals : flagrants délires, grand soufflet... avec des places gratuites ou on demande à participer à des répétitions générales, les personnes viennent, l'accès gratuit aux Champs Libres (internet, et structures) ».

Propos d'un accompagnateur du Foyer Saint-Benoît Labre (hébergement accompagné d'hommes notamment sans abri)

Les budgets : pas seulement une affaire de budget social

« Qui traite de l'accessibilité ? La balle est renvoyée de l'élu-e aux affaires sociales à l'élu-e à la culture et souvent aucune solution n'est trouvée pour les personnes sans revenus ».

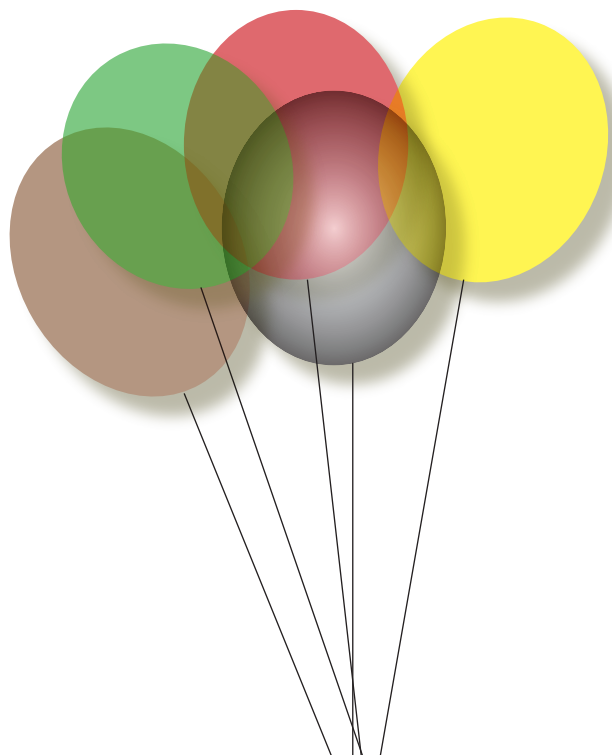
« Dans les petites communes, les budgets culturels sont très faibles les budgets sociaux sont eux-mêmes maigres. Je suis allée voir l'élu-e du secteur social, mais permettre aux publics sans revenus d'avoir des activités culturelles ce n'est pas dans leurs priorités ».

« Les actions culturelles qui ont été menées depuis quelques années ont beaucoup été financées sur les budgets sociaux (politique de la ville notamment dans les communes concernées). Peu de projets ont été financés sur le budget culturel. »

- Je mets en place une ligne budgétaire pour l'attribution d'une aide financière à la personne sur critères de ressources pour participer à des activités.
- L'aide peut être partielle pour les personnes à faible revenu et totale pour les personnes spécifiques (cf témoignage).
- Je choisis plutôt une aide progressive.
- L'aide est apportée sous une forme non stigmatisante pour les publics.
- Je n'enferme pas les bénéficiaires dans des activités reconnues culturelles mais j'ouvre sur les activités basées sur le trépied « faire, partager, découvrir ».
- Je réserve une ligne budgétaire pour des actions portées par des structures (ATD quart monde, ...) au profit de personnes à faibles revenus, en indiquant qu'elles ne doivent pas stigmatiser le public.
- Attention : certaines pratiques ont montré leurs limites ! Les systèmes basés simplement sur la gratuité sont peu efficaces (11 % seulement des bénéficiaires potentiels ont bénéficié des bons CAF !).
- J'identifie un ou des opérateurs chargé-s de délivrer les aides financières individuelles sur les bases énoncées dans un cahier des charges, qui comprend notamment :
 - adaptation au public concerné et adaptation aux besoins de ces publics,
 - souplesse d'utilisation notamment horaires d'ouverture.
- Je ne sollicite pas uniquement les organismes à caractère social pour effectuer la mission d'opérateur.

Priorité 3

Je réduis les freins sociaux et les freins symboliques d'accès aux actions culturelles... par des actions de médiation diversifiées



- Je crée un appel à projets annuel pour faciliter la mise en place d'actions sur propositions d'habitants (échelon communal voire quartier) - démarches ascendantes avec possibilité de réponse par des habitants soit en direct soit par le biais d'organismes sociaux (bailleurs, centres sociaux, etc...).
- Je choisis un organisme animateur pour jouer le rôle d'interface afin d'aider les habitants à formuler leur projet (par ex : comme le fait le CRIJ pour les bourses aux projets de jeunes).
- Je renforce les actions de médiation qui permettent la mise en place d'actions ouvertes sur la ville.
- J'incite à la médiation qui facilite la rencontre d'artistes autour de projets d'artistes amateurs (créations artistiques, travaux de mémoire, etc...).
- Je renforce la médiation réalisée à partir de l'écoute des habitants.
- Pour cela, je sollicite aussi bien les médiateurs des équipements culturels que les acteurs de la médiation des équipements « sociaux » et de quartiers, je sollicite également les acteurs non institués : associations ou bénévoles. L'objectif est de mieux prendre en compte **les besoins des personnes, de faciliter leur dynamique.**

L'écoute des habitants permet de détecter les demandes culturelles. Partir de besoins exprimés, telle est la démarche du **bailleur Aiguillon** : des habitants relais ont entendu des demandes portant sur le théâtre. Des liens vont être établis avec les acteurs du quartier pour voir comment répondre à leur demande.

Des freins ?

Aller voir quoi ? Comment m'y retrouver dans ce qui est proposé ? Qu'est ce que je fais de mes enfants ? Comment j'y vais ? J'ai pas envie d'y aller seul-e donc y aller avec qui ? Par où je rentre ?
Qu'est-ce qu'il y a derrière la porte ?
Est-ce que je vais comprendre ? »

« La criée c'est gratuit mais je n'y connais rien. Le TNB, la Criée, c'est pas pour moi.

Soutenir les initiatives ?

Aujourd'hui, ce qu'on laisse comme place à l'initiative des habitants, c'est le carnaval, la kermesse... alors qu'ils ont bien d'autres projets que nous ne savons pas suffisamment entendre.

Pour financer leur projet nous renvoyons les habitants sur des procédures de financement compliquées. Les habitants abandonnent !

Priorité 4

Je réduis les freins sociaux et les freins symboliques
...En travaillant à la conception des lieux de culture...



Convivialité

Médiathèques = lieux professionnels avec des agents professionnels. Des personnes n'y vont pas spontanément, même si c'est à leur porte.

- **Bar du TNB** : Une nouvelle décoration et le public a changé, des personnes ne se sentent plus concernées.
- **Champs Libres** : c'est quoi être accueilli ? Je ne suis pas accueillie « humainement ».

Architecture esthétique

- **Le Garage** : Pourquoi cette architecture ? On aime ou on aime pas d'accord, mais ce n'est pas le problème : le problème c'est que les personnes y aillent et pas seulement les initiés.
- **Évaluation** : Fréquentation des lieux fermés : quelle proportion de personnes à faible revenu ?

Réintroduire les actions culturelles au cœur des lieux de vie c'est une des manières de les ouvrir à tous

Notre société urbaine a créé des espaces dédiés à la culture : cinéma, théâtre, musée, etc...

Les organismes publics qui contribuent souvent à leur financement s'interrogent sur les raisons économiques et sociales qui empêchent certaines personnes à ne plus pouvoir être participantes de ces espaces. Ils concentrent leurs actions et les moyens budgétaires qui vont avec sur l'accessibilité aux lieux de culture : réduction des coûts d'accès et médiation.

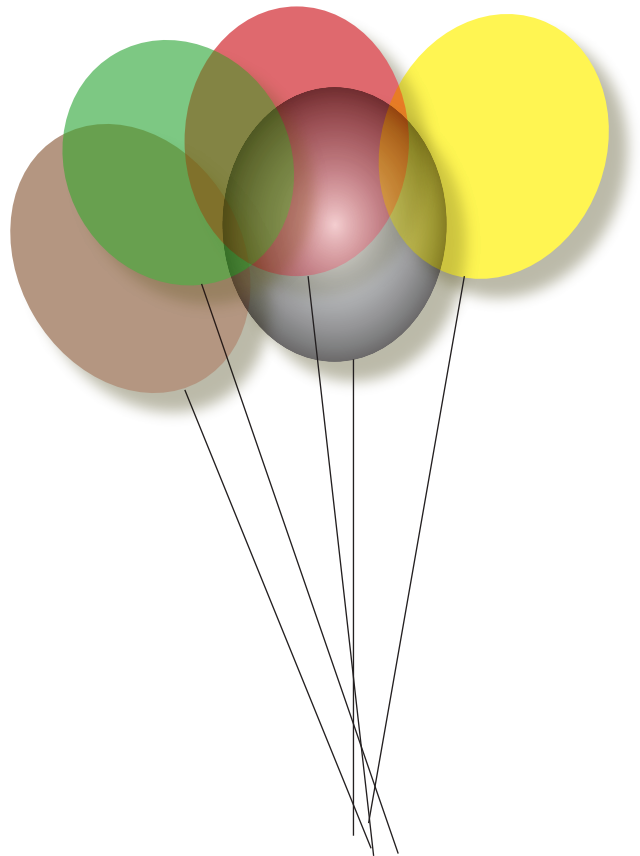
Et nous oublions complètement que la culture est dans notre quotidien, notre vie de tous les jours. Notre quotidien peut être créateur de beau, de poésie, de sensibilité, d'esthétique. Cela peut conduire à réintroduire l'artistique au cœur des populations, à favoriser la pratique artistique habitante donc les pratiques amateurs, à encourager les initiatives portant sur la mémoire : sociale, locale, etc...

Les lieux de culture changent : les rues, les maisons re-deviennent des lieux de culture.

- Lorsque je prépare la conception d'un nouvel espace, je m'intéresse autant à son impact en matière de développement social territorial qu'à son impact en tant que « rayonnement économique ».
- Je programme des lieux intégrés plutôt que des lieux spécialisés.
- Je prépare beaucoup plus en amont la conception des nouveaux espaces pour une appropriation plus populaire et tous publics.
- Je crée un groupe *ad hoc* pour chaque grand projet d'agglomération à venir : les Jacobins, la Cité des idées, le Manoir de Tizé, le conservatoire.
- Je réunis des artistes habitués aux espaces publics, des habitants, des urbanistes, etc... pour mieux traiter l'ensemble des questions.
- J'inscris un volet sur les usages des équipements par des personnes de toutes catégories sociales et de cultures différentes, dans les appels à architectes.
- Je fais découvrir et je m'inspire des expériences d'autres villes comme « les maisons de folie » à Lille, etc...

Priorité 5

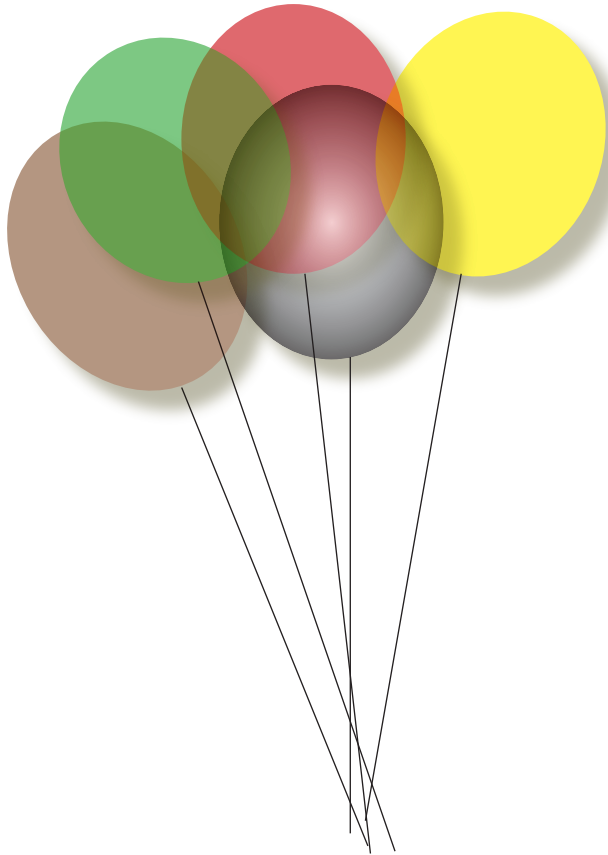
Je réduis les freins sociaux et les freins symboliques
...En développant des coopérations avec les équipements dans lesquels la collectivité intervient de manière significative



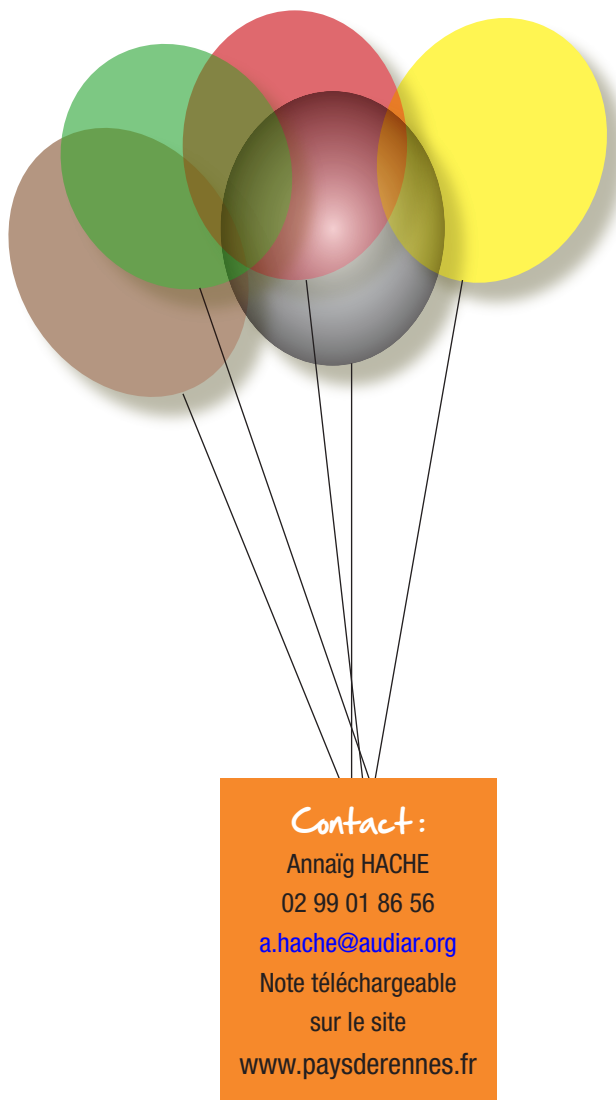
- Je rends les équipements culturels humainement plus accueillants : signalétique, accueil humain, livrets de présentation réalisés à partir de questions des personnes peu utilisatrices..., accueil de groupes avec des médiatrices...
- Je soutiens les organismes gestionnaires, publics ou non, qui intègrent des aspects d'animation des lieux.
- Je sollicite les espaces culturels pour proposer des actions hors les murs au profit de l'espace public (par exemple : concerts d'été de l'Orchestre de Bretagne au Triangle).
- J'indique aux équipements la volonté de la collectivité de réaliser un rééquilibrage budgétaire en tenant compte de la part d'actions culturelles « dans les murs » et la part « hors les murs ».
- Je favorise l'émergence d'initiatives portées par des équipements, des associations, des collectifs d'habitants en vue de créer une occupation artistique des lieux publics.
- Lorsque je mets en place une politique culturelle : une convention avec un équipement culturel, j'y intègre un volet « accessibilité aux personnes à faible revenu » avec des indicateurs d'évaluation partagés ou des moments de bilan.
- Je favorise la mise en place d'actions qui favorisent la mixité : exemple - Bus de la criée : il arrive dans un lieu, c'est la curiosité qui fait entrer.

Priorité 6

Je travaille à une nouvelle gouvernance culturelle



- Je mets en place une gouvernance renouvelée dans ma collectivité et de l'intercommunalité qui permet d'aborder la question de l'accessibilité des plus démunis au sein de la politique culturelle et de loisirs.
- Cette gouvernance d'élus s'appuie sur des lieux dans lesquels la mixité des regards sera recherchée : acteurs de la création, de la diffusion, habitants à faible revenu, organismes de type social, ... avec partage d'expériences, etc...
- Je crée des indicateurs permettant d'évaluer cette politique au regard de la participation des personnes démunies (indicateurs communs à l'agglomération ou préparés au niveau de l'agglomération, en coordination avec les communes).
- Je m'appuie régulièrement sur l'expertise des médiateurs salariés et bénévoles, culturels et sociaux, pour effectuer les réorientations de cette politique.



Contact :

Annaïg HACHE

02 99 01 86 56

a.hache@audiar.org

Note téléchargeable
sur le site

www.paysderennes.fr

Validée par le Bureau du Codespar, cette contribution a été réalisée à partir des réflexions du Groupe-projet Passeport Loisirs Culture

Pilote du Groupe-projet : Jean CASTEL (CFDT)

Les membres du Groupe-projet :

Cécile AUMASSON (Médiatrice culturelle - Maison de Quartier Villejean), Céline BENABES (Animatrice de lecture en centres sociaux - L'Idée-Livres), Carole BRULARD (Médiatrice - La Criée), Philippe CAFFIN (Mairie de Bruz a travaillé à l'animation du PLC à l'Apras), Pierrette COEURET (Mairie St Jacques de la Lande), Anne COLDEFY (Ligue de l'Enseignement a animé la politique de la Ville en tant qu'élue et porte plusieurs projets dont la cité des idées, la création d'une université populaire), Jacky DERENNE (Conteur - Responsable associatif - Maison de Quartier de Villejean), Maud DRÉANO (TNB), Guy-Jean FERRÉ (Animateur - met en place des actions pour les personnes hébergées au Foyer St Benoît Labre), Ulrike HUET (Mairie de Saint Gilles), Sophie KERNOA (Mairie de Mordelles), Charles LE NY (Maison de Quartier Villejean), Maryannick LESOUEFF (Adjointe à la Culture - Mairie de Betton), Serge MARHIC (OIS Cezam), René PIEL (OIS), Claude SCHOPP (CFDT), Pierre ULLIAC (Aiguillon Construction - Témoin de l'expression des demandes d'habitants au sein d'un organisme d'habitat social)

Nous sommes à votre disposition pour une présentation de ces préconisations quel que soit votre regard culturel et/ou social.

Avec l'appui technique de l'Audiar

CODESPAR
4 avenue Henri Fréville
CS 40716
35207 RENNES Cedex 2

Secrétariat :
Tél. 02 99 01 86 57
n.leroux@audiar.org

Fax 02 99 01 85 16